



1244 - La destinee des mécréants nayant pas reçu lappel de l Islam

question

Une femme qui est sur le point de se convertir à l'Islam m'a posé cette question : " Beaucoup de gens n'auront jamais l'occasion de rencontrer un musulman face à face ; seront-ils responsables de leur ignorance ? Que signifie précisément ces propos : " Après la révélation du Coran, toute personne qui reçoit le message et n'y adhère pas n'est pas croyant ?" Qui peut-on considéré comme celui ayant reçu le message , N'est-il pas possible que le message ne soit pas parvenu à certains en dépit de l'existence du Coran ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'équité d'Allah le Majestueux fait qu' Il ne châtie aucun peuple avant de lui communiquer le message et lui fournir la preuve (de sa véracité), car ton seigneur ne fait du tort à personne. Allah le Majestueux dit à ce propos : " Et Nous n' avons jamais puni (un peuple) avant de (lui) avoir envoyé un Messenger » (Coran,17:15).Ibn Kathiar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit en guise d'explication de ce verset : " Les propos du très Haut : " Et Nous n' avons jamais puni (un peuple) avant de (lui) avoir envoyé un Messenger " nous informent sur Son équité et nous montrent qu'Il ne punit aucune personne avant de lui apporter une preuve en lui envoyant un messenger. A ce propos le Très Haut dit :

"..Toutes les fois qu' un groupe y est jeté, ses gardiens leur demandent: "Quoi! ne vous est- il pas venu d' avertisseur?

" " (Coran,67:8) et dit : " Et ceux qui avaient mécru seront conduits par groupes à l' Enfer. Puis, quand ils y parviendront, ses portes s' ouvriront et ses gardiens leur diront: "Des messagers (choisis) parmi vous ne vous sont- ils pas venus, vous récitant les versets de votre Seigneur et



vous avertissant de la rencontre de votre jour que voici?" Ils diront: si, mais le décret du châtement s' est avéré juste contre les mécréants. " (Coran, 39 :71).

Celui qui n'a rien entendu sur l'Islam, ni sur le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) et n'a donc pas reçu l'appel de façon appropriée, Allah ne la châtera pas s'il meurt mécréant. Si l'on dit : quelle sera sa destinée ? La réponse est que Allah le soumettra à une épreuve le jour de la résurrection ; s'il obéit il entrera au paradis et s'il désobéit il entrera en enfer. La preuve en réside dans le hadith rapporté par Al-Aswad Ibn Saria selon lequel le Prophète d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit : " Quatre (personnes protesteront (au jour de la Résurrection : un homme sourd qui n'entend rien, un homme sot, un vieillard finissant, et un homme qui est mort dans une période de rupture (du message divin). Quant au sourd, il dira : mon Maître, l'Islam m'est parvenu mais je n'entendais rien. Quant au sot, il dira : mon maître, l'Islam m'est parvenu alors que les enfants me jetaient des crottins. Quant au vieillard, il dira : mon Maître, l'Islam m'est parvenu alors que je ne saisisais plus rien ; Quant à celui qui est mort dans une période de rupture (du message divin), il dira : mon Maître, aucun de tes messagers ne s'est adressé à moi. Il prendra alors leur engagement de lui obéir et enverra quelqu'un leur dire : entrez dans le feu ...Puis le Prophète poursuit : Par Celui qui tient l'âme de Muhammad en Sa main, s'ils s'y entraient il deviendrait pour eux fraîcheur et paix " Une autre version dit : " Quiconque y entre y trouve fraîcheur et paix, et quiconque refuse d'y entrer y sera attiré " . (le hadith est rapporté par l'imam Ahmad et Ibn Hibban et vérifié par Al-Albani, voir Sahih al-Djami n° 881).

Allah sait mieux Sa Créature et ne fait du tort à personne et Il voit Ses serviteurs.